

Décision

Générale

colonial

Décision n° 424 Personnel européen.

n° 424

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 juillet 1942

Numéro JO

n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro

31 juillet 1942

TEXTE INTÉGRAL

Les soldes globales annuelles des fonctionnaires malgaches placés hors cadres dont les noms suivent sont fixées comme suit pour compter du 1er juillet 1942 : 1° Toto (Jérôme), écrivain interprète principal de 3e classe : 33.360 francs. 2° Razafimamonjy (Manuel), ouvrier d'artde 3e classe du chemin de fer : 25.650 francs.